



## Atteinte vie privée et chantage

Par **robot65**, le **06/07/2011** à **01:07**

Je vie en collocation avec ma copine depuis quelques mois. Après 2 déplacements, son caractère/humeur a changé, nos échanges étaient de plus en plus violent verbalement, et j'ai commencer à la suspecter. Bien que jouant la carte de la diplomatie, elle est totalement indifférente. Elle décide aussi de mettre un terme au bail de collocation sans m'en tenir informé.

J'ai pris le risque de la "surveiller" en la localisant avec son téléphone et d'obtenir son mot de passe de messagerie via un Keylogger. Bien que cela soit dans la violation de la vie privée (je le conçois), mes intentions restaient purement sentimentale avec le besoin de connaître la vérité. Par ailleurs aucune des informations trouvée n'ont été stockée. Ce fut juste de la "consultation / lecture"

Elle finit par découvrir mes actes de surveillance, que je n'ai pas nié lorsqu'elle me posa la question. Elle me menaçait en voulant porter plainte. Ne voulant pas de confrontation, je lui proposa soit de partir soit que je parte, cela d'un commun accord.

Suite à cela, elle exerce un chantage moral sur moi afin que je rédige une lettre stipulant que je l'ai mise dehors. De plus, toujours sous la menace de porter plainte, elle essaie de me soutirer de grosse sommes d'argent.

Comment puis je me défendre ? où, suis-je dans une impasse au vu de mon acte de surveillance, assimilable à une atteinte à sa vie privée...

Merci de m'éclairer.

Par **corimaa**, le **06/07/2011** à **01:18**

Aie ! La curiosité est un vilain défaut !

Puisqu'elle veut que vous lui fassiez une lettre stipulant que vous la mettez dehors, faites l'inverse, partez et laissez là dans l'appartement.

Pour porter plainte, il faudrait qu'elle apporte les preuves que vous avez réussi à la "pister" et à avoir accès à des informations confidentielles relevant de la vie privé. Et comme vous n'en avez stocké aucune...

Là, elle profite de la situation, mettez un terme à cette histoire et partez, passez à autre chose plutôt que de vous manger la santé.

Il n'y en a pas un pour relever l'autre sur ce coup là, vous l'avez pisté, maintenant elle vous fait du chantage et veut vous soutirer de l'argent. Dites lui que vous aussi vous pouvez porter plainte contre elle pour tentative d'extorsion. Puisqu'elle la joue menace, dites lui que vous l'avez enregistré, même si un enregistrement à l'insu de la personne n'a aucune valeur. Oeil pour oeil...

Par **mimi493**, le **06/07/2011** à **01:47**

Attention Corima

[citation]Puisqu'elle veut que vous lui fassiez une lettre stipulant que vous la mettez dehors, faites l'inverse, partez et laissez là dans l'appartement.[/citation] Comme elle a donné son congé et pas lui, il devra payer le loyer. Si de rage, elle détruit tout, il devra payer les dégradations.

[citation]Pour porter plainte, il faudrait qu'elle apporte les preuves que vous avez réussi à la "pister" et à avoir accès à des informations confidentielles relevant de la vie privé. Et comme vous n'en avez stocké aucune...[/citation] non, au pénal, c'est la justice qui apporte les preuves, pas elle et il peut y avoir des preuves matérielles (IP de consultation de la bàl)

[citation]Il n'y en a pas un pour relever l'autre sur ce coup là, vous l'avez pisté, maintenant elle vous fait du chantage et veut vous soutirer de l'argent. Dites lui que vous aussi vous pouvez porter plainte contre elle pour tentative d'extorsion.[/citation] Là par contre, aucune preuve matérielle, parole contre parole

[citation]Puisqu'elle la joue menace, dites lui que vous l'avez enregistré, même si un enregistrement à l'insu de la personne n'a aucune valeur. Oeil pour oeil... [/citation] Au pénal, ça a de la valeur (coucou, Bettencourt, le majordome ? sors de ta grotte :) )

Par **corimaa**, le **06/07/2011** à **01:58**

[citation]Comme elle a donné son congé et pas lui, il devra payer le loyer. Si de rage, elle détruit tout, il devra payer les dégradations[/citation]

J'avais pas capté qu'elle l'avait vraiment fait, je pensais que c'était une menace

[citation]Là par contre, aucune preuve matérielle, parole contre parole[/citation]  
je lui conseillais surtout le bluff :)

[citation]Au pénal, ça a de la valeur (coucou, Bettencourt, le majordome ? sors de ta grotte :) )  
[/citation]

Si si, je suis au courant mdr :)))

Mais bon, ce ne sont pas les mêmes intérêts, n'est pas Bettencourt qui veut !